

**2022 DEVE 64** Dénomination Jardin des colonnes-Ricardo Bofill attribuée au jardin des colonnes situé 2, place de Séoul dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Jardin des colonnes-Ricardo Bofill au jardin des colonnes situé 2, place de Séoul dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2<sup>e</sup> commission, et par Monsieur Christophe NADJOVSKI au nom de la 8<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination Jardin des colonnes-Ricardo Bofill est attribuée au jardin des colonnes situé 2, place de Séoul dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.